

ATHENE LOUISIANAIS

Concours de 1895.

L'athéna propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

L'INFLUENCE DE NAPOLÉON IER SUR LES DESTINÉES DE LA FRANCE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1896 indistinctement.

Le gagnant recevra un diplôme et un prix de 20 francs.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits en français, sur papier d'Amérique, et être accompagnés de la copie dactylographiée.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, aura le droit de demander au gagnant le nom de son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, aura le droit de demander au gagnant le nom de son adresse.

Les manuscrits gagnants seront publiés dans le journal de l'athéna.

Le secrétaire général, BOB ROONEY, P. O. Box 725.

NOMS

Des Rues

Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foncher, (commenant à Poydras), maintenant Constance.

DEUXIEME DISTRICT.

Wilson, maintenant Berastine.

TROISIEME DISTRICT.

Livaudais, maintenant Bohanan.

QUATRIEME DISTRICT.

Harmone (fait maintenant à Chart-

CINQUIEME DISTRICT.

Barthélemy, maintenant Bernades.

SIXIEME DISTRICT.

Levé, maintenant Tchoupitoulas.

SEPTIEME DISTRICT ET NOUVEAU

Arbuckle, N. O., maintenant Apollonia.

CARBOLLTON.

Arbuckle, N. O., maintenant Apollonia.

Dolhonde, H. et S., maintenant N. S. Dorgenois.

Edmond, maintenant Oulhon.

Gayoso (de Walnut à Lowerline), maintenant G. Loe.

Joanna, maintenant Alvar.

Jersey, maintenant Association.

Louise, maintenant Clara.

Loost, maintenant S. Robertson.

Long (de l'avenue Peters au haut de la ville), maintenant Foyot.

Magistrat, maintenant M. Dergenois.

Morales, maintenant Maria.

Napoleon, N. et S., maintenant N. et Sud Hennessy.

N. Market, maintenant N. Diamond.

Vieux Camp, maintenant Camp Place.

Vieux Magasin, maintenant Place Magazine.

Paix, maintenant Kerlerec.

St-Bernard (nouveau), maintenant Allen.

St-David, maintenant S. Franklin.

St-Denis, maintenant S. Rempart.

St-George, maintenant Howard.

St-Jeanne, maintenant St-Adeline.

Avenue St-Jean, maintenant S. avenue Hagan.

Sauvé, maintenant Hickory.

S. Market, maintenant S. Diamond.

Trémé, (de Claiborne et au delà), maintenant avenue Ursuline.

Woodford, maintenant Birch.

White (anciennement S. Basin), maintenant Saratoga.

De Armas (continuation de Estero), maintenant Grappe.

Robertson, maintenant S. Robertson.

St-James, maintenant S. James.

St-Louis, maintenant S. Louis.

St-Martin, maintenant S. Martin.

St-Pierre, maintenant S. Pierre.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

Contenant toutes les matières

publiées pendant la semaine

dans l'édition quotidienne.

RETTION HEBDOMADAIRE

UN AN..... \$3 00

SIX MOIS..... 1 50

QUATRE MOIS..... 1 00

On s'abonne à la semaine avec

les porteurs et les mar-

chands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre

des dépêches politiques, litté-

raires et locales.

Des Dépêches Télégraphiques

complètes de tous les points

des Etats-Unis et de l'Étran-

ger.

Un Bulletin Maritimes;

... des Navires en par-

tance dans les ports étrangers

et américaines pour la Nouvelle-

Orléans;

Un Bulletin Financier;

Les heures de départ et d'arrivée

des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux

à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

75 CHARTRES

ABONNEMENTS :

UN AN..... \$12 00

SIX MOIS..... 6 00

TROIS MOIS..... 3 00

UN MOIS..... 1 00

CRÉDIT HEBDOMADAIRE

Réunis en un seul numéro

toutes les nouvelles de la

semaine, compte beaucoup

d'abonnés et de lecteurs

en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres.

ASSURANCES.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Trentième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année terminée le 31 Décembre 1895.

Primes reçues: Sur risques d'incendie: \$407,692 51

Sur risques de marine: 3,068 72

Sur risques de transit: 418,956 10

Primes non acquies de 1894: 119,547 00

Primes non acquies de 1895: \$58,563 10

Primes non acquies de 1896: 120,585 05

Primes non acquies de 1897: \$417,908 05

Primes non acquies de 1898: \$62,042 01

Primes non acquies de 1899: \$3,202 13

Primes non acquies de 1900: \$21,825 56

Primes non acquies de 1901: \$334,429 47

Primes non acquies de 1902: \$169,652 69

Primes non acquies de 1903: \$1,136 04

Primes non acquies de 1904: \$47 07

Primes non acquies de 1905: \$170,262 80

Primes non acquies de 1906: \$3,618 97

Primes non acquies de 1907: \$7,58 11

Primes non acquies de 1908: \$33,037 74

Primes non acquies de 1909: \$67,891 83

Primes non acquies de 1910: \$29,838 80

Primes non acquies de 1911: \$37,948 88

Primes non acquies de 1912: \$14,284 90

Primes non acquies de 1913: \$52,113 73

Primes non acquies de 1914: \$12,000 00

Primes non acquies de 1915: \$40,113 75

Primes non acquies de 1916: \$93,946 66

Primes non acquies de 1917: \$30,598 09

Primes non acquies de 1918: \$60,600 00

Primes non acquies de 1919: \$2,000 00

Primes non acquies de 1920: \$491,476 92

Primes non acquies de 1921: \$300,000 00

CHARTER

Compagnie d'Assurances des Marchands (Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que ce présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Le présent charter est le résultat de la réunion d'un grand nombre de personnes qui ont eu pour objet de former une compagnie d'assurance des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.

Et il est passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date de la présente charte, en présence de moi, notaire public, et de deux témoins, à savoir: H. C. BOUCHER, et R. A. LOUENOR.